



## Divorce à l amiable avec enfants et biens immobiliers

Par **sebamelorie**, le **19/07/2011** à **12:05**

Bonjour, rnrn nous avos trouvé par internet un cabinet d avocat qui nous propose des honoraires pas chers . Le problème c est que beaucoup de démarches se feront par email . De plus on nous demande de régler les honoraires avant le début de la procédure , soit chacun 525 euos payable en 6 chèques .J ai donc vérifié s il n y avait pas une arnaque en téléphonant au barreau de Paris pour savoir si ce cabinet était répertorié .apparemment ,il n y apas de problème mais pouvez vous me dire si nous faisons une erreur en nous adressant à ce genre de cabinet et surtout ,pensez vous que ce soit fiable ?rnJe vous donne l adresse :rnrn Cabinet .....rn Avocat a la courrn .....rn Tel : rn Membre d une association de gestion agréée

Par **fleur de lys**, le **19/07/2011** à **16:22**

Bonjour, sa ne serait pa plus simple de voir un avocat en chair et en os devant vous ? Vous divorcez à l'amiable ?

Par **sebamelorie**, le **19/07/2011** à **23:32**

vous avez raison ,nous savons qu il serait plus pratique d avoir en visu un avocat mais le probleme est d ordre financier ou ce cabinet propose des tarifs largement inferieurs a ce qu il se fait dans ma region .Qu en pensez vous je devrais faire quoi ?jesais aussi qu il en va pour

la profession d'avocat mais je suis obligé de revoir tout mon budget de fonctionnement avec le divorce et vu la conjoncture actuelle, je ne peux pas me permettre de perdre de l'argent !

Par **mimi493**, le **20/07/2011** à **00:45**

Cet avocat ne peut vous représenter dans votre département, il va devoir payer un postulant et va vous le faire payer, à coup sûr.

Par **fleur de lys**, le **20/07/2011** à **13:42**

La plupart des avocats vous proposent de payer en plusieurs fois. Vous travailler ? car il y a l'aide juridique, vous pouvez peut-être l'avoir partiellement ou totalement il y a plusieurs plafonds à ne pas dépasser et différents pourcentages.